

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 20 mai 2025

### **INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Création du centre ressource régional "Équipe & Moi en Communication Alternative Améliorée (CAA)"**

La création du centre ressource régional "Équipe & Moi en CAA" est une nouvelle étape pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Bretagne. Porté par le Centre Kerpape, basé dans le Morbihan, et financé par l'ARS Bretagne, ce centre accompagne depuis novembre 2024 les usagers, les aidants et les professionnels dans l'accès à la Communication Alternative et Améliorée (CAA).

Inscrit dans le droit international et reconnu par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, l'accès à une communication alternative est indispensable pour garantir l'accès à l'information, à la participation sociale et à la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap pouvant affecter leurs capacités de communication. C'est un levier fondamental dans le développement de la société inclusive en faveur des personnes non-oralisantes vivant avec un handicap. La Conférence Nationale du Handicap (2023) et le Comité Interministériel du Handicap (mars 2025) ont également réaffirmé l'importance de la CAA, avec l'objectif de « donner à chacun les moyens nécessaires à sa propre communication ».

**En Bretagne, cet engagement se traduit concrètement par la création du centre "Équipe & Moi en CAA", reconnu centre ressource régional pour la communication alternative améliorée.**

Porté par le centre Kerpape, basé à Ploemeur dans le Morbihan, « Equipe & Moi en CAA » est un service ressources de conseils et de prêts de matériel de Communication Alternative & Améliorée, composé d'un ingénieur, pilote du centre ressources, d'une orthophoniste, d'une ergothérapeute, d'un technicien et d'une secrétaire.

#### **Ses missions portent sur l'ensemble du territoire breton :**

- informer et conseiller toute personne, usager, aidant, professionnel sur la CAA, les outils, la démarche...
- gérer le prêt de matériels de CAA et d'outils d'accès au numérique, sur une durée de 1 à 3 mois, afin de faciliter le test de ces équipements avant une acquisition éventuelle par leurs utilisateurs ;
- communiquer sur les événements et mettre à disposition les ressources documentaires en libres accès.

**Contact presse**  
**Direction de cabinet**  
**Département communication**

Tél : 06 59 67 96 94  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)

6, Place des Colombes  
CS 14250 – 35042 Rennes Cedex



**Le service est gratuit, accessible à tous les âges et tout type de handicap, sans condition. Le prêt de matériel est également gratuit.**

**Des rendez-vous sont possibles :**

- sur le site du Centre de Kerpape, à Ploemeur (Morbihan) ;
- en visioconférence ou par téléphone ;
- en format mixte (par ex. : bénéficiaire sur place et professionnel d'accompagnement à distance)

**Comment effectuer une demande ?** Les demandes s'effectuent sur le site [equipetmoi.org/caa](http://equipetmoi.org/caa) par mail à [equipetmoiencaa@vyv3.fr](mailto:equipetmoiencaa@vyv3.fr), avec une fiche de renseignements à compléter.

### **Qu'est-ce que la Communication Alternative Améliorée ?**

La communication alternative et améliorée (CAA) regroupe l'ensemble de stratégies et d'outils destinés à compenser des déficiences de la communication orale et écrite.

**Le terme « alternative »** fait référence aux solutions de communication autres que le langage oral. Ces moyens permettent aux personnes qui n'ont pas l'usage de la parole de communiquer différemment.

**Le terme « améliorée »** fait référence aux solutions de communication qui complètent, améliorent la parole des personnes qui n'arrivent pas à se faire comprendre et de rendre leur message plus compréhensible.

Selon l'ISAAC (International Society for Augmentative and Alternative Communication) : « La CAA comprend tous les moyens de communication (autres que la parole orale) utilisés pour exprimer des pensées, des besoins, des désirs et des idées. Elle inclut des gestes, le langage des signes, des symboles, des tableaux de communication et des technologies de communication assistée. »

La communication alternative et améliorée (CAA) a pour objectif de faciliter la participation sociale et l'inclusion dans tous les domaines de la vie des personnes qui ne parlent pas ou qui rencontrent des difficultés pour parler, s'exprimer, comprendre et se faire comprendre.

Source : [CAA \(Communication alternative et améliorée\) : définition | Mon Parcours Handicap](#)

**En savoir plus : [Equipe & moi - Equipe & Moi en CAA](#)**

**“Équipe & Moi en CAA”**

Centre de Kerpape  
56275 PLOEMEUR CEDEX  
[equipetmoiencaa@vyv3.fr](mailto:equipetmoiencaa@vyv3.fr)  
02 97 82 61 84

